



LE MANIFESTE DE LA COORDINATION NATIONALE

13 propositions pour
développer la démocratie
participative territoriale

Préambule

Les Conseils de Développement, assemblées de citoyens libres auprès des Pays et des Agglomérations, sont au cœur des enjeux de la démocratie. La mission fixée par la loi est à la fois large et évolutive puisqu'elle est celle de la participation des citoyens à l'élaboration des grands choix pour le développement des territoires qu'ils vivent au quotidien et qui sont leurs communautés de vie, d'intérêts et de destins.

L'expérience des Conseils, telle qu'elle ressort de leurs échanges au plan national, fait apparaître des questions de fond pour notre démocratie et nous conduit à réfléchir sur un système politique, économique et social que nous devons cesser de considérer comme intouchable. La fin des conflits idéologiques du XXe siècle avait fait croire à l'établissement d'une démocratie apaisée. Certains pensaient venue la "fin de l'Histoire". La réalité a montré que le conflit est toujours un des moteurs de la société humaine, mais nous a assuré aussi que la démocratie reste le seul mode d'organisation sociale qui puisse empêcher les dérives totalitaires dont le siècle achevé a montré les cruels effets.

La démocratie au présent

La démocratie représentative s'exerce en France depuis un bon siècle. L'électeur d'aujourd'hui a cependant peu de points communs avec son aïeul de 1900. Ses pratiques sociales, intellectuelles, culturelles, techniques, marchandes ont été bouleversées, mais il exerce toujours ses droits dans les cadres institutionnels historiques : la Commune, le Département et l'Etat. Pourtant le pouvoir communal est profondément transformé par l'intercommunalité, la référence cantonale devient désuète dans l'espace urbain devenu majoritaire et plus de la moitié des lois nationales résulte des directives européennes. Emergent aujourd'hui de nouveaux niveaux de décisions politiques : l'Europe, la Région et l'Agglomération et un nouveau territoire de projet : le Pays. Cet écart fait naître des identités multiples dans des territoires de vie emboîtés. La France réelle, contrainte de s'adapter à la mutation qui la transforme dans ses modes de vie, se trouve parfois en décalage avec la France institutionnelle. Dans cette situation, la nécessité d'actualiser la démocratie au temps présent est impérative.

La citoyenneté en évolution

Un discours ambiant propage l'idée que la citoyenneté s'efface derrière l'individualisme. En réalité, cette citoyenneté prend d'autres formes. Moins idéologique, l'engagement existe toujours mais s'opère dans des conditions nouvelles. Les citoyens formés, mobiles, curieux, inventifs ne se contentent plus d'une démocratie donnant seulement le droit à l'expression périodique. Ils aspirent à un épanouissement légitime et inventent un nouveau civisme s'exprimant par la création de mouvements divers qui défendent aussi bien la vie de quartier que l'action humanitaire, l'action culturelle, la protection de l'environnement, les droits de l'homme, les minorités ethniques ou sexuelles. Les progrès technologiques ont des effets sous-estimés dans la vie quotidienne. De nouveaux comportements sociaux apparaissent et notamment le "zapping", qui opère pour la télévision comme pour les élections. Les relations humaines ont de nouveaux

rythmes temporels, plus désynchronisés. La vie va plus vite et **les équilibres des groupes sociaux s'inscrivent dans une dynamique plutôt qu'une tradition**. La maîtrise de ces changements appelle de nouvelles attitudes, de nouvelles normes de comportements et nécessite un apprentissage. Sans cela, beaucoup de projets collectifs rencontrent une résistance individuelle au changement, une sorte de "mur du son" social difficile à franchir. L'incertain et l'aléatoire deviennent la norme, engendrant le fameux principe de précaution. La nouvelle citoyenneté est volatile, mais elle produit les réalités d'aujourd'hui et son adéquation avec le système politique institutionnel reste à réaliser.

Offrir une nouvelle respiration démocratique

L'absence de décentralisation a longtemps été rendue responsable de l'éloignement des citoyens. Pierre Mauroy, en 1981, voulait "rendre l'Etat aux citoyens". Des citoyens que la multiplicité des niveaux techniques et politiques perturbe et éloigne. **La réforme actuelle de la décentralisation provoque un débat sur les niveaux territoriaux et la reconnaissance des villes, mais l'aspiration à la participation de la "société civile" est oubliée**. Ces citoyens, salariés, chefs d'entreprises, syndicalistes, parents d'élèves, consommateurs, défenseurs du cadre de vie, enseignants, jeunes, vieux, actifs ou non, anonymes, inaperçus... façonnent cependant la société au quotidien. Ils sont cette "société civile" tant évoquée.

Les expériences pour organiser son expression sont nombreuses. C'est ce qu'on nomme "démocratie participative". Ces espaces de respiration démocratique sont indispensables. Ils permettent de donner du sens à la politique avec des lieux de débats et de propositions qui inventent une autre démocratie que celle fondée sur les humeurs que récoltent les sondages. **Ils nourrissent un concept selon lequel la manière de prendre la décision est aussi importante que la décision elle-même**. La société contemporaine est passée de la culture des hiérarchies à celle des réseaux et doit penser l'action publique et le gouvernement des hommes avec des méthodes nouvelles. Au-delà des clivages traditionnels, la démocratie participative constitue un espace d'échange, de construction et de production de **"plus-values collectives"**. Le projet de Constitution européenne semble prendre en compte cette situation en y consacrant un article spécifique. C'est la reconnaissance de cette aspiration qui fera évoluer la représentation démocratique institutionnelle. Les modes d'élaboration des décisions doivent évoluer. La "gouvernance", forme d'ouverture sociale de la vie politique, confronte les ressources actualisées des acteurs collectifs et individuels de la société civile aux forces du binôme "élus-techniciens" pour une nouvelle synthèse au profit de tous.

Une éthique pour tous, celle de la discussion

Il y a donc nécessité d'informer différemment en donnant au plus grand nombre, à ceux qui veulent participer, les moyens de comprendre les contraintes et les enjeux, pour accéder au partage du doute et à l'énoncé des objectifs et des scénarios possibles. C'est souvent une révolution culturelle pour les élus et leurs techniciens, mais cette évolution sociale ouvre un champ de développement nouveau à la vie démocratique. L'échange entre les citoyens, avec leurs élus, le débat public, la discussion générale, légitiment les choix collectifs. Cela implique que soit respectée une éthique de la discussion, c'est-à-dire une écoute attentive, un respect des autres et l'attention nécessaire à l'échange et l'acquisition. Au vu de récents débats publics, il reste beaucoup à faire. Mais c'est cependant la seule voie qui vaille pour une vie démocratique digne de la civilisation à laquelle nous aspirons.

Revivifier la citoyenneté dans les Agglomérations et les Pays

Aujourd'hui, les cadres institutionnels historiques ne permettent plus de traiter les problèmes auxquels sont confrontés les territoires et les citoyens dans leur vie de tous les jours, ni de traiter les questions qui se posent à eux. En effet, ils habitent, travaillent, se soignent, étudient, se divertissent, consomment dans des quartiers et des communes différentes. L'approche territoriale qu'apportent les Agglomérations et les Pays constitue aujourd'hui une entrée pertinente puisque ce sont là les espaces de proximité d'avenir permettant de traiter quantité de questions de la vie quotidienne, d'autant que 80 % des populations vivent maintenant dans des aires urbaines. En outre, en participant à la construction de l'attractivité des territoires, cette approche territoriale apporte une plus-value aux stratégies traditionnelles de développement. Cette vision permet d'intégrer pleinement et de façon moderne l'économie et le social, prenant comme richesse essentielle les potentiels humains, l'intelligence collective, la démocratie participative. Elle appelle bien sûr la montée d'une citoyenneté active permanente et collective, complémentaire de la citoyenneté individuelle et électorale du politique. Elle fait progresser le rôle de la société civile et donc la démocratie.



LES 13 propositions de la Coordination Nationale

Forts de leurs expériences collectives et de celles des réseaux de tous leurs membres, les Conseils de Développement réunis dans une Coordination Nationale informelle ont souhaité interpeller publiquement l'ensemble des pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux. Né d'une initiative des grandes intercommunalités urbaines, ce mouvement accueille l'ensemble des territoires locaux, Agglomérations et Pays.

Soucieux de conforter la démocratie représentative et constituant aujourd'hui l'une des forces essentielles du mouvement de la démocratie participative territoriale, les Conseils s'engagent pour l'avenir et affirment leur volonté de participer activement à la construction et au développement de territoires harmonieux dans lesquels une gouvernance efficace s'appuie sur un triptyque innovant associant élus, techniciens et société civile.

Les Conseils de Développement définissent les conditions de leur organisation et n'attendent pas de dispositions législatives ou réglementaires pour ajuster leur fonctionnement. Ils souhaitent être entendus et confortés par les élus pour que cet espace original d'expression de la société civile et d'élaboration de projets, à l'intérieur duquel sont expérimentés de nouvelles formes de médiation sociale, se généralise partout dans les Agglomérations et les Pays.

Cet engagement fort des Conseils de Développement se traduit par l'affirmation de principes et par la formulation de propositions pour développer une démocratie participative approfondie.

1- Définir et renouveler les missions

Le Conseil de Développement est une instance consultative ou associée, qui est à la fois :

- partie prenante d'un territoire de projet (Pays ou Agglomération),
- ouverte à l'ensemble de la société civile,
- généraliste et transversale.

Pour que le Conseil de Développement puisse jouer durablement son rôle, la relation entre les élus, les techniciens et les citoyens doit reposer sur des règles du jeu claires.

Il est donc essentiel de "penser" le fonctionnement du Conseil de Développement, c'est-à-dire d'identifier et d'adapter en permanence ses missions qui reposent sur :

- l'écoute des citoyens,
- l'expression libre,
- la pédagogie et le relais de l'information,
- la médiation,
- la réflexion prospective,
- l'anticipation,
- la veille sociale et sociétale,
- la construction d'une culture du territoire,
- la contribution à la définition des stratégies du territoire,
- l'incitation à l'émergence de nouveaux projets,
- la coproduction de politiques publiques,
- la construction d'une nouvelle culture de la décision.

2- Disposer des moyens pour agir

L'Histoire, encore brève, des Conseils de Développement, est marquée par un caractère non-institutionnel. Issus d'une "loi Voynet" peu directive laissant une large place à l'initiative locale, ils ne correspondent pas à la nomenclature politique classique et ne s'inscrivent pas dans la culture administrative française. Ce n'est pas une faiblesse mais au contraire un atout puisque les Conseils inventent ainsi au quotidien leur mode de fonctionnement.

Leur composition est libre et s'appuie sur des histoires et des cultures locales. Procédant des Agglomérations ou des Pays qui ont défini à l'origine la structuration des Conseils, ces derniers ont acquis aujourd'hui la capacité à agir sur leur propre composition et son évolution, démontrant ainsi leur maturité. N'ayant pas vocation à exercer un pouvoir de décision, ils peuvent conforter leur place dans le dispositif de gouvernance locale en étant les acteurs représentatifs d'une société civile en évolution constante.

Pour assumer un rôle utile dans l'aide à la décision publique, les Conseils doivent cependant disposer des moyens nécessaires pour remplir leurs missions. Quelles que soient les formules d'organisation retenues (assemblée informelle ou association), des moyens financiers suffisants doivent être alloués aux Conseils. Leurs expériences montrent qu'ils coûtent peu au regard de ce qu'ils apportent.

Les Conseils ne doivent pas seulement attendre qu'on leur octroie les moyens de leur fonctionnement, ils doivent aussi les rechercher eux-mêmes en sachant mutualiser les ressources existantes autour d'eux (Agences d'urbanisme, université, services communaux ou intercommunaux...).

3- Renforcer l'auto-saisine des Conseils

Les Conseils s'interrogent à la fois sur leurs méthodes de travail et sur les sources d'alimentation de leur réflexion. Cette question renvoie à la capacité d'indépendance et à la pérennisation de ces assemblées de citoyens. Les Conseils de Développement fonctionnent généralement à partir d'un double questionnement :

- externe : en répondant aux saisines de la structure de décision,
- interne : en pratiquant l'auto-saisine sur des thèmes de leur choix.

Les saisines : Les plus fréquentes concernent d'abord les projets et contrats d'Agglomération ou de Pays. Elles s'opèrent de diverses manières : demandes des Présidents de structures intercommunales, des conseils élus, démarches des services... D'autres types de saisines complémentaires se sont développées au fil du temps et de l'expérience des Conseils.

Les Conseils sont demandeurs de saisines régulières sur tous les thèmes qui fondent un projet de développement du territoire. À ce titre, ils souhaitent assurer un suivi des projets de développement pour participer à leur actualisation et leur enrichissement permanent. Ils posent aussi la question de leur évaluation.

Dans ce contexte, les Conseils sont porteurs d'interrogations :

- qu'attendent les élus des saisines ? un enrichissement ou un satisfecit ?
- les Conseils sont-ils vécus comme un outil de renouvellement de la concertation ou une courroie de transmission ?
- le retour des élus est-il régulier et suffisant sur les propositions formulées ?

Les auto-saisines : La situation des différents Conseils est diverse. La capacité d'auto-saisine est parfois prévue dès la création des Conseils, dans d'autres cas, elle se conquiert au fil des travaux.

L'expérience montre que les Conseils font preuve d'une grande maturité en choisissant des thèmes de réflexion qui constituent des apports à la décision publique. Ils savent éviter la dérive du contre-pouvoir politique pour constituer des outils de prospective territoriale au service du développement. L'indépendance réelle des Conseils passe donc par une vraie capacité d'auto-saisine et par la mise à disposition de moyens pour l'exercer pleinement. C'est à cette condition que les Conseils peuvent mettre en œuvre un véritable "droit d'initiative" et asseoir leur autonomie.

4- Conforter le bénévolat et la participation citoyenne

Tout habitant a une idée de son territoire ou et des territoires superposés dans lesquels il vit. Il perçoit, avec crainte ou espoir, les évolutions possibles. Organisé et clarifié, cet ensemble de sentiments et de réflexions doit orienter et stimuler le travail des élus issus de la démocratie représentative.

Pour qu'une démocratie soit vivante et évolutive, les citoyens doivent contribuer en permanence, c'est-à-dire pas seulement à l'occasion des élections, à bâtir l'avenir de la société dans laquelle ils vivent. Les Conseils de Développement ne sont pas composés de personnes isolées défendant leur intérêt propre, mais de citoyens appartenant à un même ensemble territorial et prêts à s'investir bénévolement et collectivement dans la construction d'un avenir partagé. De toutes origines et de tous milieux, les membres des Conseils de Développement ont la volonté d'agir dans le sens de ce qu'ils ressentent comme étant l'intérêt général du territoire. Ce sont des citoyens portant des regards différents selon leur vécu et qui, de ce fait, enrichissent les débats en cours et les propositions qui en découlent. Ils contribuent ainsi à apporter un nouvel éclairage aux travaux et aux choix des élus communautaires.

Les Conseils de Développement sont des structures de veille sociale, à l'écoute des préoccupations et des suggestions des habitants des quartiers, des communes ou des associations. Ils facilitent l'expression des citoyens dans leur diversité, et notamment celle des femmes, des jeunes et de tous ceux à la recherche d'un espa-

ce d'expression libre. Ils veillent à l'articulation des différents territoires pour œuvrer au rapprochement du citoyen de la décision. Ils sont à ce titre des acteurs incontournables de l'intercommunalité et de sa meilleure lisibilité puisque leur cadre de vie dépend des décisions qui se prennent de plus en plus à ce niveau. Indépendants financièrement et sans relation de sujétion à l'autorité responsable de la décision, les membres bénévoles du Conseil de Développement exercent leur mission librement. À ce titre, ils confortent une démocratie vivante qui s'enrichit de ses citoyens.

5- Accompagner la mutation des territoires

Sous l'effet d'un développement massif et rapide des moyens de production, d'échange et de communication, l'espace citoyen change de dimension et se subdivise en nouvelles strates. D'un côté, l'espace se globalise, se mondialise et d'un autre côté, l'individu contemporain perd ses repères traditionnels et cherche à s'enraciner dans un local à sa dimension individuelle.

Cet individu comprend, par exemple, que le réchauffement de la planète résulte de la somme des comportements individuels. Il sait que, d'une part, les "Sommets de la Terre" sont indispensables pour favoriser les prises de conscience et impulser de nouvelles pratiques et que, d'autre part, l'amélioration de la situation d'ensemble ne peut résulter que d'un changement de comportement des différents acteurs économiques (consommateurs et producteurs).

Les territoires historiques sont en perte de vitesse parce qu'ils deviennent moins pertinents. La mutation est en cours et prend en France un caractère difficile parce que la centralisation étatique y était extrêmement forte. À tous les niveaux, du local au global, la puissance publique, garante de l'intérêt général, de la liberté et de l'égalité doit se réorganiser pour devenir plus efficace, plus démocratique tout en étant moins onéreuse.

L'exercice de la citoyenneté doit être pluridimensionnel (du quartier à la planète) et plurifonctionnel (démocratie électorale et participative.) Le citoyen est ainsi multi-identitaire à tous les niveaux. Le Conseil de Développement est un outil de cette nouvelle citoyenneté. La crise du politique résulte plus d'une demande démocratique nouvelle plutôt que d'une désaffection. On est aujourd'hui plus "civique" que politique.

6- Conforter les Agglomérations et les Pays

L'Agglomération et le Pays sont aujourd'hui les espaces de proximité et d'identification pertinents à côté des quartiers et des régions. Le rythme de création des structures intercommunales témoigne de l'intérêt que leur porte les citoyens et leurs élus. La dimension de ces territoires paraît adaptée à l'exercice d'une démocratie efficace au regard des moyens économiques et financiers de l'époque. Ils sont le meilleur niveau pour construire un projet local de développement équitable, durable et démocratique prenant en compte la gestion des grands équilibres entre les espaces d'activités économiques, résidentiels, de loisirs, de verdure et les actions économiques, sociales, culturelles. C'est dans ce contexte que la question de l'élection au suffrage universel direct des conseillers intercommunaux est posée.

Les Conseils de Développement, dans le processus d'accompagnement démocratique de cette évolution territoriale, sont un outil essentiel d'appropriation de ces

nouveaux espaces. Ils sont le "liant" citoyen indispensable qui manque encore aux intercommunalités.

7- Utiliser la société civile comme outil de prospective territoriale

Pour définir les territoires pertinents, il est important d'émanciper la prospective des seuls cercles d'initiés que sont les élus, les hauts fonctionnaires, les experts de tous ordres. Les bureaux d'études spécialisés ont souvent "normalisé" la prospective en en faisant un outil technique avec des recettes applicables quel que soit le territoire. Nous vivons des changements économiques, sociaux, technologiques, environnementaux de grande ampleur. Mal compris et donc peu maîtrisés, ils brouillent les repères de l'action des institutions et des territoires dans lesquels les réseaux d'acteurs remplacent les systèmes hiérarchiques.

Dans ce contexte, il faut intégrer la notion de changement permanent et les citoyens pratiquent cet exercice au quotidien dans leurs activités. Cette capacité d'adaptation doit être utilisée pour fonder une démarche prospective basée sur la multiplication des échanges, des croisements et des dialogues pour lutter contre les systèmes figés.

Il y a une nouvelle définition de "l'expertise" à inventer. La complexité de la vie aujourd'hui appelle à développer, en complément de celui des spécialistes mobilisés par les élus, l'apport fondamental des acteurs sociaux en rappelant qu'ils sont partie prenante des stratégies de développement, ayant à assumer les choix aux différents niveaux de leur vie collective.

8- Inventer une ingénierie démocratique

Les projets de territoires (Agglomération ou Pays) s'appréhendent comme des projets globaux et naturellement évolutifs. Le travail collectif doit donc être privilégié par des positions communes prises à partir de paroles ou de textes de chacun. C'est la condition de la qualité.

Les avis et les contributions des Conseils s'attachent d'abord aux besoins, à la prospective, à l'anticipation du futur et ne s'inscrivent pas dans le "faire" ponctuel. Leur qualité et l'intérêt qu'ils suscitent sont aussi conditionnés par la transparence des débats et par un dialogue approfondi entre les membres, qu'ils soient responsables de grosses structures ou de petites associations. Tous participent activement à la définition des positions du Conseil de Développement et à la recherche de convergences sur les grands thèmes du développement territorial. Ils le font sur la base de leur appartenance, de leur métier, de leurs expériences qui doivent être reconnus et mentionnés dans les travaux, tout en mettant ce savoir-faire en commun pour constituer une véritable "intelligence collective".

Pour enrichir leurs réflexions, les Conseils de Développement doivent aussi savoir rester "ouverts" en permanence en faisant largement appel à des concours extérieurs de toutes natures, en se déplaçant, en organisant des débats de société civile, des forums publics, favorisant ainsi l'expression la plus large et la plus diverse.

Chaque Conseil a ainsi vocation à imaginer sa méthodologie d'approche de la réflexion sur le développement territorial. Quelle que soit la configuration, elle doit permettre à chaque membre de dépasser la simple représentation de sa structure d'origine. C'est à cette condition que "la plus-value collective" sera une source d'enrichissement du débat public.

9- Imaginer les bonnes interfaces avec les élus

L'influence des Conseils se mesure d'abord en fonction de la qualité des avis qui doivent être confrontés en permanence avec les décideurs politiques. Cette démarche permet de participer à une vraie "construction de la décision".

Il faut donc imaginer des lieux de confrontation et d'échanges avec les responsables politiques et techniques du territoire. Des initiatives doivent être prises partout pour développer des interfaces originales avec les élus chargés de la décision. Il faut que l'échange soit organisé et vécu sans a priori et sans prééminence des uns ou des autres. Certains Conseils ont plus avancé que d'autres dans cette pratique et les échanges entre eux sont primordiaux. C'est la condition d'une évaluation partagée du développement territorial.

En fonction des cultures locales et de la composition des Conseils, les modes de relations avec les élus peuvent prendre des formes différentes : séances communes, échanges ponctuels, relations officielles ou initiatives originales comme les Conférences bi-annuelles de développement initiées à Grenoble.

Par ailleurs les Conseils proposent aux intercommunalités d'intégrer dans leur ordre du jour, dans des conditions et selon une périodicité à déterminer, une ou plusieurs propositions des Conseils de Développement aux fins de débat ou de délibération. Les assemblées intercommunales resteront, bien entendu, souveraines mais cela créera un lien régulier entre société civile et élus décideurs.

10- Développer l'auto-évaluation

Les Conseils de Développement ne peuvent se renouveler qu'à la condition d'effectuer régulièrement un retour sur eux-mêmes en analysant leur fonctionnement interne.

Cette évaluation, pratiquée selon les rythmes de travail de chaque Conseil, est indispensable pour garantir une évolution efficace et une analyse constante des évolutions des comportements sociaux.

11- Développer les coopérations innovantes : l'exemple transfrontalier

Dans la société d'aujourd'hui, on se déplace en dépassant les limites du territoire où l'on vit et travaille, sans souci des limites administratives. La société civile, qu'il s'agisse des habitants, des salariés, des chefs d'entreprise, des clients des commerces ou des touristes, appréhende son environnement collectif dans un monde quasiment sans frontières.

Le territoire transfrontalier est ainsi (à l'exemple de Lille) l'occasion :

- de développer des relations complémentaires avec d'autres territoires d'une même région ou d'autres régions limitrophes (ex du bassin minier),
- de développer des relations entre plusieurs Pays : l'aire d'influence d'une Agglomération peut dépasser ses limites administratives voire la frontière nationale. Le Conseil de Développement installé sur ce type de territoire doit prendre en compte cette situation et participer au développement de cet espace qui sort des cases administratives habituelles franco-françaises.

En deçà ou au-delà de nos frontières, l'accueil, au sein d'un Conseil de Développement, des représentants de territoires "voisins" permet ainsi :

- de créer un lien vivant entre des entités voisines et complémentaires du territoire de référence du Conseil, évitant ainsi la réflexion en vase clos,
- d'ouvrir un espace expérimental pour des méthodes nouvelles de travail, de coopération, adaptées à la nature du territoire vécu, ou pour des projets innovants facilitant notamment la vie quotidienne des habitants de ce territoire.

12- Obtenir une reconnaissance du travail accompli

L'investissement bénévole des membres du Conseil de Développement suppose un retour. Chaque Conseil doit imaginer la mise en œuvre de modes de reconnaissance du travail accompli. Les membres du Conseil doivent pouvoir disposer de l'information et de la documentation nécessaires à leur travail. L'accès à des formations, des colloques, des séminaires doit leur être facilité. **La visibilité de l'utilité du travail effectué doit être recherchée. Cette reconnaissance du travail fourni et de l'investissement individuel et collectif est la condition, d'une part, de la qualité des réflexions et, d'autre part, de la mobilisation des membres dans la durée.**

13- Développer le travail en réseau

Les Conseils ont vocation à échanger leurs réflexions, leurs travaux, leurs méthodes. Partout où cela est possible il faut développer le travail en réseau régional. **Les Conseils de Développement doivent ainsi affirmer la nécessité de la solidarité des territoires pour avoir un effet d'entraînement vis-à-vis des institutions politiques.** Au plan national, les Conseils de Développement doivent approfondir leurs relations pour créer un espace de réflexion, de dialogue, d'expression et de propositions qui soit reconnu et consulté régulièrement par les pouvoirs publics. C'est le sens de l'action de la Coordination Nationale.

Ce Manifeste a été élaboré à partir des contributions des Conseils de Développement de la Coordination Nationale :
Nantes : Jean-Joseph Régent, Porte-parole de la Coordination Nationale
Lyon : Jacques Moulinier (ancien Président), Alain Godard (nouveau Président)
Grenoble : Gérald Dulac
Lille : Patrick Peugeot
Dunkerque : Jacques Dussart
Saint Quentin en Yvelines : Philippe Marguerit
Nancy : Michel Lucius
et des débats des Rencontres Nationales de Grenoble les 15 et 16 janvier 2004.

Contacts Coordination Nationale

- Jean-Joseph Régent, Porte-parole de la Coordination Nationale, Président du Conseil de Développement de Nantes
 - Gabriel Vitré, Chargé de Mission
- Tél : 02 40 99 49 36 - Fax : 02 40 99 48 5 - Mail : conseil-de-developpement@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.nantes-citoyennete.com/accueil/CoordinationNationale.htm>